

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2025

SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 1191)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° 2814

présenté par
M. Meurin et M. Bentz
à l'amendement n° 2405 (Rect) de M. Travert

ARTICLE 15 TER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.
--